

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE III.

COMMENCEMENT D'UNE COLONIE A QUÉBEC, DEPUIS 1608 JUSQU'A L'ARRIVÉE DES RÉCOLLETS EN 1615.

I.

De Monts obtient le monopole et veut s'établir au détroit de Québec.

Dans les divers essais d'établissement que nous venons de raconter, Champlain n'avait eu qu'un rang bien secondaire ; dans celui de Québec, il fut le mobile principal de toute l'entreprise, et c'est à bon droit qu'il en est regardé comme le fondateur, quoique d'abord il ait été aux ordres de de Monts. Très-propre à en assurer le succès, Champlain était d'un courage à toute épreuve, d'une grande expérience, d'un sens droit, d'une piété sincère et solide, et sa constitution robuste le rendait d'ailleurs infatigable au travail, capable de résister au froid et au chaud, à la faim. Entendant le sieur de Monts exposer ses projets pour de nouvelles entreprises : “ Je lui conseillai, dit-il, d'aller s'établir dans le grand fleuve St. Laurent, duquel j'avais une bonne connaissance par le voyage que j'y avais fait. Il s'y résolut ; et, pour cet effet, il en parla au roi Henri IV, qui lui donna commission d'aller s'établir dans ce pays ; et, pour qu'il en supportât plus facilement la dépense, le roi interdit le trafic des pelleteries à tous les sujets, pour un an seulement.” “ C'était,” dit Lescarbot, “ la confirmation et le renouvellement du privilège de la traite des castors, qui lui avait été révoqué cette année-là, à la poursuite des autres marchands. Ayant donc obtenu cette prorogation de privilège, le 7 janvier, 1608, pour un an, quoique ce fût une maigre espérance, il résolut de faire encore un équipage ; et, comme il avait le désir de pénétrer dans les terres jusqu'à la mer Occidentale, et, par là, parvenir quelque jour à la Chine, il délibéra de se fortifier en un endroit de la rivière de Canada que les sauvages nomment Kebec, à quarante lieues au-dessus de la rivière de Saguenay, le même que Jacques Cartier appela Sainte-Croix.”

II.

Champlain, lieutenant de de Monts, commence un établissement à Québec.

Pour cet effet, de concert avec des marchands qu'il s'associa, il fit équiper deux vaisseaux à Honfleur, et, en sa qualité de lieutenant-général du roi dans la Nouvelle-France, chargea Champlain lui-même de l'exécution de son entreprise. “ Après avoir raconté au roi tout ce que j'avais